

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2026-180

SCD//EMC/SGI

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, article 11,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant le fait que les soixante-seize (76) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à trente-huit (38) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade d'Assistant de conservation principal de 2e classe au titre de la promotion interne Après examen professionnel (6), et pour l'accès au grade d'Assistant de conservation au titre de la promotion interne Au choix (32),

Considérant l'examen effectué le 16/06/2026 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 16/06/2026

Le Président

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 17 juin 2026 au 17 août 2026

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2026-180 du 16/06/2026 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade d'Assistant de conservation principal de 2e classe du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Nom – Prénom	Collectivité ou établissement public
ARTHUR Bruno	Est Ensemble (T8)
CARRASCO Alvina	Levallois-Perret
DESIDERI Marie-Pierre	Antony
HERBIN Angélique	Tremblay-en-France
MACHADO Alexandra	Département du Val-de-Marne
ROQUERO GARCIA Stéphane	Est Ensemble (T8)

La présente liste est arrêtée à six (6) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 16/06/2026



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du 17 juin 2026 au 17 août 2026...